

30 ANS DE
SOUTIEN À

LA LUTTE POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION



Le droit à l'alimentation et à la nutrition

Au delà de la sécurité alimentaire: vers la souveraineté des peuples

Qu'entend-on par **droit à l'alimentation**?

Ce droit humain peut être défini comme le droit d'être, seul ou en communauté avec d'autres, à l'abri de la faim et de la malnutrition, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante - en qualité et en quantité, nutritive et culturellement acceptable ou aux moyens de se la procurer de manière durable et digne, et garantissant le plus haut niveau de développement physique, affectif et intellectuel.

L'interprétation et l'application du droit à l'alimentation ont évolué significativement depuis qu'il a été inclus à l'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) en 1948. Cependant, pas suffisamment pour empêcher que 795 millions de personnes ne souffrent de la faim et deux milliards de cas de malnutrition due à des régimes alimentaires déséquilibrés - une autre forme de faim, affectant principalement les enfants et les femmes en âge de procréer.

Même dans sa version la plus récente, le droit à l'alimentation reste conceptualisé dans le seul cadre de la sécurité alimentaire nationale, ce qui limite la compréhension de ce droit aux dimensions de disponibilité, d'accès, d'utilisation et de stabilité de l'alimentation et la reconnaissance de la nutrition au mieux comme un résultat potentiel. On ne s'attaque donc pas aux causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

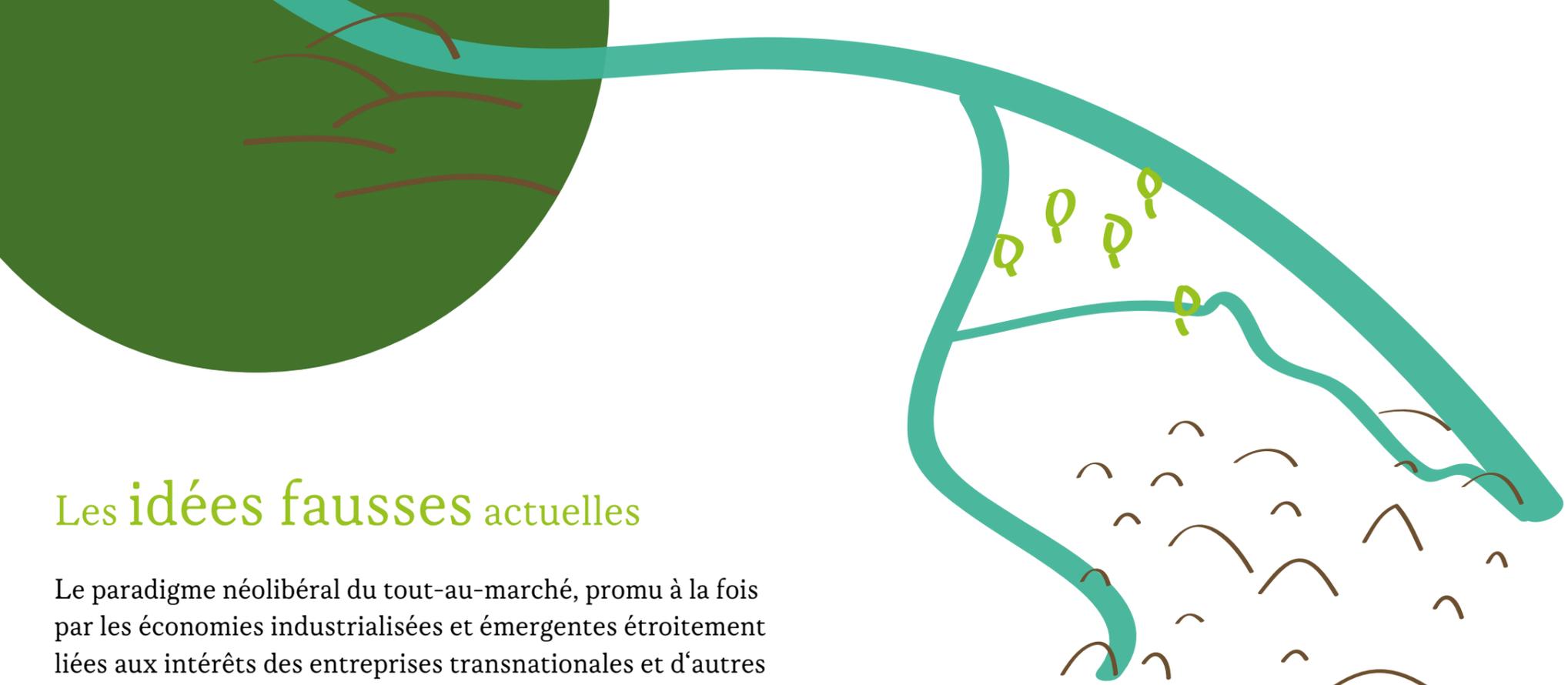
Le droit à l'alimentation fait partie du cadre plus large des droits humains, une construction sociale qui résulte de luttes d'individus, de groupes sociaux et de peuples contre l'oppression, l'exploitation, la discrimination et les abus de pouvoir par des gouvernements et d'autres acteurs économiques, politiques et religieux.

...et par **nutrition**?

L'alimentation n'est pas une simple marchandise ou un « remède »; elle est l'expression d'un processus social de nourriture, dont le bien-être nutritionnel n'est pas seulement l'objectif, mais un pré-requis - une capacité primaire permettant aux être humains d'être en bonne santé, de procréer, d'allaiter, de naître, de grandir, de se développer, d'apprendre, de travailler, de faire l'amour, d'être heureux et socialement actifs au sein de leurs communautés.

L'interprétation du droit à l'alimentation, ou plutôt du droit humain à l'alimentation et à la nutrition, se doit de réincorporer pleinement la dimension nutritionnelle. Il faut en revoir le concept au regard de la souveraineté alimentaire et des droits des femmes afin de dénoncer et de lutter contre les principaux schémas de violations.

La pleine réalisation des droits des femmes est indispensable d'assurer le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tous et toutes. La faim et la malnutrition sont souvent liées au fait que les femmes continuent d'être traitées, dans la plupart des pays du monde, comme des citoyens de seconde classe: elles ont un contrôle limité sur leurs vies et leurs droits sexuels et reproductifs; un accès limité à la terre, aux ressources productives, à l'éducation, à l'emploi et à l'égalité salariale; sont sujettes à la violence domestique et sociétale; et ont une garantie limitée de leur droit à l'allaitement.



Les idées fausses actuelles

Le paradigme néolibéral du tout-au-marché, promu à la fois par les économies industrialisées et émergentes étroitement liées aux intérêts des entreprises transnationales et d'autres entreprises puissantes, affirme que l'on peut lutter contre la faim et la malnutrition en augmentant les volumes de production alimentaire et en libéralisant totalement le commerce international. Il tente ainsi de réduire le droit à l'alimentation à un « droit aux calories », particulièrement sous la forme d'aide alimentaire ou de colis alimentaires.

Simultanément, les mêmes acteurs promeuvent l'accès aux compléments et produits de fortification alimentaires comme le moyen de répondre à la « nutrition », sans aucune considération pour l'accès aux ressources productives et aux marchés locaux par les petits producteurs, ni pour la promotion de nourriture produite localement, variée et saine.

La réduction systématique des femmes à leur rôle de mères et de principaux fournisseurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle - et non comme des femmes jouissant de tous leurs droits humains - dans de nombreux documents de politiques publiques, contribue à les rendre, elles et leurs droits, invisibles dans les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les demandes des femmes n'étant pas correctement prises en compte, les politiques et programmes tendent à attribuer aux femmes encore plus de responsabilités qu'elles n'en ont déjà.

Il y a lieu de questionner les frontières conceptuelles actuelles en s'appuyant sur les luttes de divers mouvements sociaux, notamment dans le domaine de la souveraineté alimentaire, des droits des femmes et de la nutrition, afin de faire avancer l'interprétation du droit à l'alimentation jusqu'à l'incorporation explicite de la vision et des demandes de ces mouvements.

À suivre dans le prochain numéro

Ne manquez pas le prochain numéro sur la lutte des peuples autochtones pour le droit humain à l'alimentation et à la nutrition.

La souveraineté alimentaire des peuples

Les dimensions revêtues par le droit à l'alimentation et à la nutrition doivent être interprétées dans le contexte de la souveraineté alimentaire et de la souveraineté des peuples. La souveraineté alimentaire place la dimension du pouvoir au premier plan, car elle implique d'identifier qui devrait contrôler les ressources naturelles et productives et leur utilisation; qui devrait définir les politiques alimentaires, nutritionnelles et autres politiques connexes; et qui devrait réglementer les acteurs économiques et politiques les plus puissants, y compris les acteurs internationaux et plus particulièrement les entreprises transnationales. La souveraineté alimentaire considérant la pleine réalisation des droits des femmes comme fondamentale, elle implique également la nécessité d'éradiquer l'oppression et les inégalités aux niveaux individuel et collectif.

Les mouvements sociaux continuent de résister aux forces dominantes mondiales et de plaider pour un paradigme alternatif selon lequel l'acte de nourrir sa communauté, sa famille et soi-même est un processus social qui transforme la nature et l'alimentation en bien-être humain.

Le cadre des droits humains offre aux mouvements et aux communautés un ensemble d'outils leur permettant de tenir leurs gouvernements et les organisations internationales responsables vis-à-vis de leurs obligations en matière de droits humains et de l'obligation conséquente de transcrire ces droits en un ensemble cohérent de programmes et de politiques publics. Cependant, les peuples et leurs mouvements sont contraints de lutter et de faire entendre leurs revendications constamment et sans relâche pour y parvenir.

Plus d'infos?
Contact delrey@fian.org